



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Temps de travail

Personnels à l'horaire variable : les plus grands perdants !

Les personnels à l'horaire variable pourraient être parmi les plus impactés de la Ville de Paris par la loi de « destruction » de la Fonction Publique.

Contrairement aux collègues en horaires fixes, la Ville n'envisage à ce stade aucune compensation de la possible perte des 3 jours « Ville-capitale » pour 11 800 collègues à l'horaire variable qui ne bénéficient d'aucune sujétion !

Elle refuse d'utiliser l'outil légal que représente la **sujétion** (réduction du temps de travail en reconnaissance de la pénibilité), comme **créer une sujétion de niveau 1 pour travail sur écran ou pour accueil du public**, comme **l'augmentation du volume horaire des sujétions existantes et/ou leur cumul**.

Pour les personnels à l'horaire variable, la perte des 8 jours de congés ne serait donc compensée que par la possibilité d'obtenir 2 jours de fractionnement par an (en posant au moins 8 jours de CA en dehors de la période estivale du 1^{er} mai au 31 octobre).

Bilan = 6 jours de CA en moins !

La seule proposition de la Ville consiste à **augmenter le plafond des JRTT (jusqu'à 27 désormais)...en permettant de travailler plus longtemps** chaque jour ! **Ce n'est donc pas une compensation !**

Sans parler des autres régressions que la loi n'imposait même pas :

- **Suppression du temps de trajet pour se rendre au restaurant administratif**
- **Extension du badgeage unique** (décompte du temps en jour et pas en heures) pour les encadrant.es... avec de nombreuses heures travaillées de manière bénévole !

La Ville s'était engagée à compenser l'éventuelle perte des 3 jours « Ville Capitale »
La Ville a les moyens légaux de compenser la perte des 8 jours

Mardi 22 mars : Conseil de Paris

« Pas une minute de plus ! »

UNSA- UCP - SUPAP FSU - FO - CFTC

Assemblée Générale de 9h à 12h à la bourse du travail, 3 rue du Chateau d'Eau,
salle Croizat, métro République

Manifestation République-Hôtel de Ville. RDV à 12h à République

*Réunion sur le temps de travail autorisée par l'administration dans le cadre des réunions
d'information syndicale*

On peut faire grève une heure, une demi-journée, une journée